

article sur l'emprisonnement scandaleux de 52 Égyptiens accusés d'homosexualité et de sionisme par leur gouvernement pour broser dans le sens de la barbe les intégristes islamistes. À lire également, un point inquiétant sur les pleins pouvoirs donnés par notre gouvernement aux milices, désormais libres de multiplier les contrôles au faciès et de garder entre leurs mains n'importe qui sans rendre de compte... À lire aussi, une enquête exclusive sur l'anthrax, une vieille tradition américaine puisque ce sont les troupes de la droite religieuse *prolife* qui, les premières, ont songé à attaquer des planning familiaux à la lettre piégée... D'ailleurs, à l'heure où je boucle cet éditto, la piste de l'extrême droite américaine — dont il ne faudrait pas oublier qu'elle a porté au pouvoir George W. Bush — se précise...

Il est des fois où le choix n'est pas là où on le croit. Ce mot qui sonne si fort quand il s'agit de choisir sa vie, sonne faux lorsqu'il s'agit de choisir son camp. Quel est donc ce choix qui s'offre à nous ? Choisir entre un George Bush élu avec les suffrages de la droite religieuse *prolife* ou un Oussama Ben Laden coopté par des islamistes ? Quelle misère. À y réfléchir, l'ordre établi par les Talibans ressemble à s'y méprendre à la société dont rêvent les intégristes de toutes les religions, y compris catholiques et protestants. Néanmoins, il ne faudrait pas oublier que l'Amérique de George Bush, aussi détestable soit-elle, ne nous menace pas de mort, tandis que les islamistes de Ben Laden nous ont placés dans leur viseur au seul motif d'être occidentaux, homos, féministes ou juifs. Comme s'ils avaient choisi pour nous, à quel camp nous appartenons, fût-ce malgré nous.

Raison de plus pour résister et faire vivre un espace de réflexion plus adapté à la vitesse de l'actualité mais aussi à la complexité des débats qui nous attendent. D'où l'idée d'une nouvelle formule. Vous trouverez en page 36, un questionnaire destiné à nous faire connaître votre avis sur le nouveau *ProChoix* que nous souhaitons mettre en route dès le prochain numéro : un mélange de news diffusées hebdomadairement par e-mail et d'une revue reliée plus étoffée. Alors à vos stylos, nous attendons vos commentaires et nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à suivre ce nouvel épisode de nos aventures prochoix... •

Égypte : 52 personnes en sursis

L'histoire ferait rire par son pitoyable si elle n'était pas aussi grave. L'Égypte s'offre depuis le printemps dernier un voyage à l'âge de pierre, sur un fond d'inquisition et de politique du bouc émissaire digne de la dernière des républiques bananières. L'histoire d'une manœuvre politique qui se transforme en procès de conscience, en allégre piétinement de la dignité humaine.

L'histoire commence le 11 mai dernier, vers 2 heures du matin. Au Queen Boat, boîte de nuit à flot sur le Nil fréquentée essentiellement par des gays, une soixantaine de personnes voient la police cairote faire irruption. Au cours de la rafle, les femmes et les étrangers seront seuls épargnés. 52 hommes sont arrêtés. L'avocat de l'un d'eux, candide, tente d'obtenir des informations auprès de la police, sans succès. Les 52 accusés sont aujourd'hui traduits devant la Haute Cour de Sécurité de l'État, une juridiction des plus démocratiques dont les verdicts sont sans appel.

Bien avant que ne s'ouvre le procès en août dernier, la presse à scandale égyptienne a consciencieusement fait son travail, se jetant sur l'affaire comme le mazout sur les plages de Bretagne. Le magazine *El Moussawar* publie une photo truquée de l'un des prisonniers, attifé de l'uniforme militaire israélien, un drapeau d'Israël sur le casque, un autre planté dans un combiné de téléphone qui lui rentre presque dans l'oreille. Question de talent. Moins comique : d'autres journaux publient leurs noms, leurs photos, leurs adresses, livrant leurs familles à une vindicte populaire aussi peureuse qu'acharnée, qui ne tolère pas d'entendre une vérité : il y a des homos en Égypte aussi.

Certains cependant seront solidaires, invectivant les forces de police : "C'est vous les pédés !" Car c'est là le chef d'inculpation. Inavoué pour deux raisons : les relations homosexuelles sont tolérées dans une réserve d'autruche du moment qu'elles restent cachées. Et la loi égyptienne ne réprime pas l'homosexualité. C'est donc au terme d'une douloureuse réflexion que le Procureur a sorti de son chèche une accusation qui per-

mettait à la fois de pallier l'absence de fondement juridique et de faire traduire les dangereux criminels devant la Haute Cour de Sécurité, pour un retentissement maximum : deux des prisonniers sont accusés d'être des "chefs satanistes", et d'avoir "exploité la religion musulmane pour propager des idées extrémistes". Les cinquante autres, de "faire des pratiques homosexuelles un principe fondamental de leur groupe, afin de créer des dissensions sociales, et de s'être adonnés à la débauche avec des hommes". Rien que ça. Un véritable débat de société : Satan est-il pédé ? En effet, la compétence de la Haute Cour de Sécurité est fondée sur l'article 98 du code pénal, qui réprime les offenses à la religion. Le moyen est tiré par les poils, mais qui veut la fin...

Et roulez jeunesse. Le problème étant que les accusés risquent 5 ans de prison, que nombre d'entre eux affirment jusque devant la Cour avoir été torturés pour obtenir des "aveux", sans compter les expertises anales pour déterminer si certains ont eu recours à des thermomètres non homologués un jour de fièvre. Les avocats n'avaient toujours pas pu obtenir copie du dossier à la fin août, soit deux semaines après le début du procès le 14 août.

Les raisons ?

L'événement n'est pas sans précédent. Il y a quelques années, 78 jeunes avaient été jugés pour satanisme devant la même cour, pour avoir fumé du shit en écoutant du hard-rock. Ou l'inverse. Moubarak a décidément le satanisme facile. Aujourd'hui deux raisons sont avancées par la presse, et il est à vrai dire difficile d'en imaginer d'autres. L'Égypte connaît une situation de récession qui suscite le mécontentement de la population, doublée de réactions de déception face au silence du gouvernement sur le conflit au Proche-Orient. D'où l'idée remarquablement novatrice de livrer des petits chrétiens aux lions pour distraire la foule. Et du même coup, couper le cannabis sous le pied des islamistes, en se montrant le garant inflexible de l'ordre religieux. Ce qui est affolant, c'est que ça marche.



Mais que font les associations de défense des droits de l'homme ?

Question à cent piastres. Les associations égyptiennes font des bulles, craignant d'être victimes des mêmes exactions. Côté international, réactions vives mais trop disparates, trop mal organisées, vacances scolaires obligent. Amnesty International a été la première à réagir, en dépêchant sur place des observateurs et en s'adressant officiellement au gouvernement égyptien. Même si les observateurs en question ne donnent pas beaucoup de nouvelles de vacances. En appelant également à une manifestation devant l'ambassade d'Égypte le 5 septembre, pour laquelle 80 personnes à tout casser se sont déplacées, pour autant de CRS. Manif trustée par Act up dont les slogans outranciers n'ont pas précisément relevé le niveau : "*Libérez nos plans cul, les pharaons suçaient des pipes !*" Les gouvernements européens auraient quant à eux également missionné des observateurs. Aucune nouvelle à ce jour.

Et les autres ?

Des avocats parisiens ont participé à la manifestation, et tenté de constituer un collectif d'observateurs du procès. Soutenus par le bâtonnier, ils ont été pris de vitesse par la dernière audience. Le Centre gai et lesbien de Paris, présent à la manif du 5 septembre ainsi que, pêle-mêle, René-Paul Leraton (Ligne Azur) Christophe Girard (les Verts), Franck Delaire (LGP), Thomas Doustaly (*Têtu*), Pierre Bergé, organisait une manif devant l'office du tourisme égyptien le 14 septembre, appelant — au moment pas vraiment opportun qu'est la fin des vacances estivales — à boycotter cette destination. Bilan : manif annulée en raison de l'attentat de New York.

SOS homophobie a mis en ligne sur Internet un courrier d'interpellation à Hubert

Védrine, ministre des Affaires étrangères. Celui-ci a dit avoir missionné un observateur — un de plus, et sans plus de résultat. La presse télévisée a mis le temps qu'un arbre pousse pour relater ce procès inique, l'histoire inintéressante de 52 homos présumés traduits en haute cour pour ce seul fait, torturés et bafoués, pour endosser la responsabilité de la politique désavouée du gouvernement égyptien. Autres mœurs, mais pas autre temps.

Au moment où la conscience internationale ouvre un œil timide et encore jaune de sommeil sur un procès digne de l'Inquisition, les twin towers de New York s'effondrent sous une attaque kamikaze, la communauté internationale s'endeuille. Du coup, des cinquante pédés du Caire, personne n'a plus rien à foutre. Curieux... il semble que la capacité de concentration moyenne du lecteur d'une presse quotidienne souvent tout aussi moyenne soit limitée au regret d'une seule abomination à la fois. L'indignation à l'unité. Sans penser que les victimes de l'attentat de New York et les accusés du procès du Caire sont victimes des mêmes des mêmes fléaux : le fanatisme et la lâcheté.

La dernière audience a eu lieu le 10 octobre, le verdict est attendu pour la fin de l'année. Un adolescent de seize ans a comparu séparément devant le tribunal correctionnel pour mineurs : trois ans fermes dans les geôles égyptiennes. Où ses compagnons de cellule hétéro se feront un plaisir de lui apprendre des trucs. Contrairement à ceux traduits devant la Haute Cour, il a pu faire appel et devait être entendu le 31 octobre. Quelle chance.

Nos amies les républiques bananières ont droit au conseil du magasin : faites vos procès d'opinion pendant les vacances d'été c'est vraiment plus pratique. •

Salim Boureboune

Nawal El Saadawi

Nawal El Saadawi (70 ans) - féministe et psychiatre, auteure de trente ouvrages traduits en vingt-huit langues - a subi l'année dernière un procès d'un autre temps qui n'est pas sans rappeler le sort des 52 égyptiens jetés en prison récemment. En 1981, elle avait elle aussi été emprisonnée, suite à un article paru dans la presse. Retour...

Le 6 mars 1981, *El Midan* publie un entretien dans lequel Nawal El Saadawi explique ses vues sur les droits de la femme et la justice sociale, le port du voile et les règles de l'héritage islamique. Extrapolant nettement ses déclarations, le quotidien titre sur le fait que la féministe qualifierait le pèlerinage de "*coutume païenne*".

Résultat, le grand mufti d'Égypte, Nasr Farid Wassel, exhorte Saadawi à renier ses propos. Devant son refus, il publie un communiqué la désignant comme "*sortie des préceptes de l'Islam*". Accusée d'apostasie, elle est alors poursuivie en justice par M^e Nabih El Wahch, un avocat islamiste qui demande au tribunal des affaires du statut personnel du Caire de "*la séparer légalement*" de son époux, Chérif Hétata, sur la base de la hisba, un concept tiré de la charia (la loi musulmane), et en vertu duquel il est du devoir de tout musulman d'"ordonner le convenable et d'interdire le blâmable".

Le procureur général, dont l'accord est indispensable, donne son feu vert début avril. Les partisans de Nawal El Saadawi comprennent alors que la volonté du gouvernement est d'éviter tout affrontement avec les islamistes "*sur des questions secondaires*" d'ordre littéraire. Se met alors en place, un fort réseau de solidarité international dont on peut trouver des traces sur le site.

La première audience du procès a été fixée au 18 juin. Finalement, sous la pression de la mobilisation internationale, le 30 juillet, la Cour du statut personnel rejette les charges qui pesaient contre Saadawi et considère que Nabih Al Wahsh a outrepassé ses fonctions en voulant faire divorcer Saadawi et Hatata en vertu de la hisba. En effet, seul un procureur général en a le pouvoir. Suite au verdict, Saadawi a exprimé sa satisfaction mais a dit qu'elle s'attaquerait désormais à cette loi d'un autre siècle qui "*place l'avenir des intellectuels dans les mains d'un procureur*".

Malheureusement, à ce jour, aucune mobilisation de ce type n'a accompagné la mise en prison abusive des 52 Égyptiens accusés de trahir la charia du fait de leur homosexualité. •

<http://www.geocities.com/nawalsaadawi>